



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immeubles collectifs

Question écrite n° 102115

Texte de la question

Mme Cécile Duflot attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur l'ouverture des sociétés coopératives d'habitants à toutes et tous. La loi prévoit la possibilité de souscrire des parts sociales cessibles par un apport travail (article L. 201-13 du code de la construction et de l'habitation) et indique qu'un décret d'application doit venir préciser ces conditions. Elle lui demande quel est le calendrier prévu par le Gouvernement pour la parution de ce décret qui rendra les sociétés coopératives d'habitants plus accessibles.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Duflot](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102115

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 458

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)